



Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Tours

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-55

### Séance du 9 Juillet 2024

Date de convocation : 02/07/2024 L'an 2024, le 9 juillet à 10h00, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 06/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 09/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 6/17  
Pouvoirs : 3/17  
Excusés : 8/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; M. BRUN ; Mme DARIES ;  
Mme CABANNE ; Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à Mme SERRA et  
Mme MAUDUIT à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M.  
FLEISCH ; M. OREAL ; Mme BECARD ; et Mme LEVAVASSEUR.

**Tome 1 - N°24-55 - OBJET : Adhésion à la convention de service d'achat centralisé du RESAH relative à l'accord-cadre n° 2023-R103 « Constitution d'un catalogue de produits de soins, de matériels médicaux et prestations associées pour le secteur médico-social ».**

Par délibération n° 20-107 du 04 décembre 2020, le Conseil d'Administration du C.C.A.S a autorisé l'adhésion à la convention de service d'achat centralisé du RESAH relative à l'accord-cadre n° 2020-135 « Constitution d'un catalogue de produits de soins, de matériels médicaux et prestations associées pour le secteur médico-social » dont le titulaire est BASTIDE.

L'accord-cadre arrivant à échéance le 23 novembre 2024, le RESAH a procédé à son renouvellement et propose à ses adhérents d'intégrer ce nouveau marché. La société BASTIDE a de nouveau été déclarée titulaire.

Compte tenu des coûts obtenus par le RESAH (réduction moyenne de 25 % par rapport aux tarifs publics pour les articles en location et de 28% pour les acquisitions) et de la grande diversité des produits proposés, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer à la convention de service d'achat centralisé n° 2023-R103.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion au marché de location et de maintenance des photocopieurs tel que présenté ci-dessus, et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à la mise en place de cette prestation. Les membres présents signent la délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
**La Vice-Présidente,**



**Rachel MOUSSOUNI**